

PNUE

SOUMIS PAR : Suisse

L'Assemblée Générale,

Relevant que l'Assemblée Générale des Nations Unies a déjà mis en place en 2015, les Objectifs de Développement Durable (ODD) regroupant plus de 17 missions, dont un objectif portant sur la vie aquatique,

Sachant que les mers et les océans sont les poumons bleus de la Terre et jouent un rôle crucial dans la régulation du climat en absorbant le CO₂,

Constatant que 5 à 13 millions de tonnes de plastique sont répandus dans les océans chaque année selon une étude menée en 2018 par NationalGeographic auprès de chercheurs du monde entier,

Remerciant les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour le lancement de la "Décennie pour les sciences océaniques au service développement durable" en 2021,

Facilitant la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14 pour la conservation et l'exploitation durable de l'océan, des mers et des ressources marines,

Exprimant nos craintes quant à la surexploitation des ressources des mers et des océans, notamment quant à la pratique de la surpêche qui a réduit de 39% les espèces marines durant les 4 dernières années selon Fish Forward une étude menée par WWF entre 2015 et 2017, et dont entre 14% et 33% sont des prises mondiales illicites ou non déclarées,

Soulignant les nombreux efforts fournis par différents pays quant au recyclage du plastique, comme la Lituanie qui depuis 2016 a vu son taux de recyclage passer de 38,9% en 2011 à 69,6% en 2019 selon Eurostat, le Bangladesh qui depuis 2002 interdit la distribution de sac plastique ou encore les Caraïbes qui en juin 2019 a mis en place une méthode de récupération des bouteilles plastiques retrouvées dans l'océan afin de construire des routes,

Observant les études déjà menée par SeaCleaners, une association qui contribue au développement de la connaissance scientifique sur les sources et les impacts de la pollution plastique, mais également en participant au nettoyage des mers et des océans grâce à leur projet "Manta", qui a collecté 5 à 10.000 tonnes de déchets l'année précédente, selon leur site internet theseacleaners.org,

1. *Encourager* les pays à développer une pêche plus durable afin restaurer les populations de poissons en déclin et à stopper le flux de pollution des océans par le plastique ;

a) *Décourager* les pays pratiquant la surpêche en mettant fin aux subventions qui contribuent à son développement;

b) *Veiller* à éliminer la pêche illégale, à réduire les prises accessoires et les rejets qui représentent entre 11 et 26 millions de tonnes de prises par an en rendant encore plus strict les réglementations et en renforçant les quotas à respecter pour les navires européens;

c) *Aider* à travers des subventions les pays à développer des méthodes de recyclage de plastiques permettant de recycler au minimum 50% de leur déchets plastique;

2. *Elaborer* l'établissement de lois visant à interdire progressivement l'ajout aux produits cosmétiques de micro plastiques qui représentent 36 000 tonnes de micro plastiques ajoutées intentionnellement aux produits et qui s'infiltrant dans l'environnement chaque année;

3. *Pousser* à la conclusion du traité porté par la coalition d'états dont fait partie notamment la France ou encore la Suisse afin d'accentuer la préservation et l'usage durable de la biodiversité marine et l'ouvrir aux reste du monde pour une meilleure efficacité;

4. *Condamner* le pillage des ressources halieutiques loin de leur côtes des navires de pêches chinois qui représentaient entre 3,4 millions et 6,1 millions de tonnes de poissons par an entre 2000 et 2011 et qui n'étaient pas déclarées par Pékin à l'FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)